

CONSEIL INTERCOMMUNAL

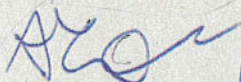
Prilly, le 13 décembre 2022

Le Comité de direction de l'ARASPE porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil intercommunal de l'ARASPE a :

- accepter le préavis n° 3-2022 concernant le budget 2023

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Alberto MOCCHI



La Secrétaire :



Laurence BASTIDE